Image not found or type unknown

Restaurateur dans une copropriété

Par **Betty Wien**, le **17/02/2022** à **11:03**

Bonjour,

le restaurateur bailleur menace le synidcat des Copropriétaires pour non exécution de travaux des planchers hauts de cave; ces travaux n'ont pas été votés, uniquement la première phase d'étude / sondage des PHC qui a relevé des fragilités des planchers, nécessitant un étayage des caves., fait en juin 2021. Arrêt des travaux. La suite des travaux n'a pas pu être executée, faute de devis suffisamment clairs et intérpretations différents selon les entreprises que le conseil syndical a consulté.

Le restaurateur demande au Syndicat des Copropriétaires (non à son bailleur copropriétaire?) une indemnisation au titre de pertes d'exploitation pendant quelques mois jugeant que sa cave n'a pas été suffisamment étayée et qu'il perd 50 % de la surface de son restaurant. Il demande aussi que les travaux dans sa cave, lesquels seront votés lors de la prochaine AG le 15 mars, soient executés pendant le mois d'août prochain (période de fermeture de son établissement).

Merci de votre réponse xxxx